

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

DIRECTION DU DÉMINAGE

Représentation Interdépartementale
FINISTÈRE-MORBIHAN

Vieux Séminaire - Route de Pont-l'Abbé
QUIMPER

Tél. Administration 12-44
Service Technique 11-16

**DÉBOMBAGE
DÉSObUSAGE**

Département du *Morbihan*
Commune de *Ploemeur*
N° de la Commune

Lorient

CARNET DE TRAVAIL

A. - ORDRE DE *désobusage*

L'équipe placée sous le commandement de M. *Cohello*
Chef d'équipe, procédera au *désobusage* de la Commune
de *Ploemeur*.

Le débombage sera effectué conformément aux prescriptions générales
des diverses circulaires dont le Chef d'équipe déclare avoir pris connaissance.

Les prescriptions portées au carnet de travail ci-après seront observées.

Les opérations commenceront à la date du *28 Mai 1947*.

En cas de découverte de bombes non portées au présent carnet un
compte-rendu téléphonique sera immédiatement adressé à la Représentation
départementale et confirmé par un rapport écrit. L'équipe n'entreprendra
les travaux pour ces nouvelles bombes qu'au reçu d'un ordre écrit.

Quimper, le *2 Mai* 1947
Le Représentant départemental,
P.O. [Signature]

Archives du déminage Finistère-Morbihan : carnet de travail de désobusage pour le lieu-dit Breuzent, mai-juin 1947 (source : Archives départementales du Finistère, FRAD029_2264W_017_06_201)

Référence du document reproduit :

- **Fonds de la Direction du déminage, représentation interdépartementale Finistère-Morbihan**
Fonds de la Direction du déminage, représentation interdépartementale Finistère-Morbihan (conservé jusqu'en 2022 au Fort Montbary à Brest par l'association Mémorial des Finistériens puis restitué aux Archives départementales du Finistère).

Le fonds contient les dossiers de suivi des opérations de déminage, désobuage et débombage des territoires finistériens et morbihannais, réalisées entre 1945 et 1948. Chaque dossier de canton contient au minimum le dossier d'opération du service du déminage français, composé de questionnaire d'enquête, de carnet de prospection, de carnet de travaux, de plans, et d'attestations indiquant la fin des travaux de déminage. Pour certaines zones, le dossier est complété par le dossier de zonage allemand, comprenant les plans d'implantation des mines et les fiches descriptives des zones minées. Ces dossiers datent majoritairement de 1943 et 1944.

Le fonds a été intégralement conservé. Cependant, certaines zones géographiques sont manquantes ou lacunaires, c'est notamment le cas de Brest, Crozon et Concarneau. D'autres secteurs sont au contraire bien renseignés, comme les régions de Morlaix et de Saint-Pol-de-Léon.

https://recherche.archives.finistere.fr/document/FRAD029_00002264W

Archives départementales du Finistère : 2264W

IVR53_20255611042NUCA

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Date de prise de vue : 2025

(c) Conseil général du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation